



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2020-08

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-08-11-001 - ARRETE N° DOS-2020/2116 Portant rectification pour erreur matérielle de l'arrêté du 06 août 2020 n° DOS-2020/1487 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCE JAURES (75018 PARIS) (2 pages)

Page 3

IDF-2020-07-07-022 - Arrêté n°023/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290) (11 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-08-11-001

ARRETE N° DOS-2020/2116

Portant rectification pour erreur matérielle de l'arrêté du 06

août 2020 n° DOS-2020/1487

portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCE

JAURES

(75018 PARIS)

ARRETE N° DOS-2020/2116
Portant rectification pour erreur matérielle de l'arrêté du 06 août 2020 n° DOS-2020/1487
portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCE JAURES
(75018 PARIS)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôles des véhicules de transports sanitaires ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013/DT75/342 en date du 21 novembre 2013 portant agrément, sous le n° 75-2013-02 de la SAS AMBULANCE JAURES, sise 14, rue Hegesippe Moreau PARIS (75018) dont le gérant est monsieur Gurkan YILMAZ ;

CONSIDERANT l'erreur matérielle sur l'accord de transfert des autorisations de mises en service, des véhicules ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° DOS-2020/1487 du 06 août 2020 est modifié, en son article 1er comme suit :

« l'accord de transfert des autorisations de mises en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés FP-919-MG ; FP-904-MG, FR-393-FW délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 04 janvier 2019 »

Les autres dispositions restent sans changement.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 11/08/2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-07-07-022

Arrêté n°023/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1,
chemin des Trois Sources à
L'ISLE ADAM (95290)

Arrêté n°023/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018, portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté 071/ARSIDF/LBM/2019 en date du 3 octobre 2019 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » ;

Considérant la demande reçue en date du 18 décembre 2019 et 22 janvier 2020, complétée les 27 février, 11 mars et 11 juin 2020, transmise par Maître Julie VERN CESANO-GOUFFRANT, cabinet Winston & Strawn (Paris 8^{ème}), conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR » sise 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de l'autorisation administrative existante afin de prendre en compte :



- La modification de la forme juridique de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR » en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOFUTUR » et la transformation de ses parts sociales en actions ordinaires ;
- La création d'actions de préférence, par conversion de l'intégralité des actions ordinaires de la SELAS BIOFUTUR, en actions A et B ;
- L'opération de cession des actions de préférence B de la SELAS BIOFUTUR à la société « financière LAENNEC » ;
- La fusion-absorption des sociétés holdings existantes HMJ INVEST, FILIA BF et FURIBOUL par la société BIOFUTUR, et la cession de leurs actions B détenues au sein de la SELAS BIOFUTUR à la société « financière LAENNEC » ;
- La cessation des fonctions de biologistes co-responsables de Messieurs Frédéric ADNIN, Michaël ALLOUCHE, Shakir-Pierre ANDIVA, Marc ARDITTI, Abdelhamid ASSAQA, William AURIOL ROY-BRY, Sylvain COCCO, Eric DESSAUX, Gaëtano ESPOSITO, Louis GOURION, Laurent HARREWYN, Christophe LA ROSA, Moïse LASRY, Laurent LOUSSERT, Jérôme NALPAS, François PIQUART, Jacques RAVENEAU, Pierre-Guy SETBON, Jacques TOUZET, Olivier TRAN MINH, Pascal VAUZELLE, Franck VILLIAMIER, et de Mesdames Yamina BELAYACHI, Sydonie CIAKO NGANCHUI, Catherine DESCHAMPS, Catherine GRASSET, Anne-Sophie GUERIN, Pascale MARCK, Patricia PASQUALI, Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, Léna SANTOS, Marina TCHIMICHKIAN, et la cession, par voie de donation-partage, de leurs parts sociales ou actions détenues au sein de BIOFUTUR ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux et d'associés professionnels internes au sein de la SELAS BIOFUTUR de Madame Catherine GRASSET et Monsieur Christophe LA ROSA à compter du 5 mars 2020 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien biologiste médical, à compter du 1^{er} février 2020 ;
- L'intégration au sein de la SELAS BIOFUTUR de Monsieur Christophe CROUZIER, pharmacien, biologiste médical en tant que biologiste-coresponsable et l'agrément de ce dernier en qualité d'associé à compter du 5 mars 2020 ;
- La nomination de Monsieur Christophe CROUZIER en tant que président de la SELAS BIOFUTUR à compter du 5 mars 2020 ;
- La nomination de Madame Stéphane HENRY en qualité de directrice générale de la SELAS BIOFUTUR à compter du 5 mars 2020 ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Considérant les actes de cessions, par voie de donation-partage, de parts sociales ou actions détenues par les associés au sein de BIOFUTUR ;

Considérant le projet de contrat de cession d'actions de la société BIOFUTUR à la société « financière LAENNEC » ;

Considérant la décision unanime des associés de la société BIOFUTUR en date du 11 février 2020 approuvant la transformation de la SELARL BIOFUTUR en SELAS BIOFUTUR ;

Considérant une copie de l'extrait certifié conforme du procès-verbal des décisions du conseil de surveillance de la SELAS BIOFUTUR en date du 5 mars 2020, approuvant la nomination de Monsieur Christophe CROUZIER en tant que président de la SELAS BIOFUTUR et la nomination de Madame Stéphane HENRY en qualité de directrice générale ;

Considérant les courriers de Monsieur Christophe CROUZIER, attestant de la cessation d'activité professionnelle de Madame Catherine GRASSET et Monsieur Christophe LA ROSA au sein du laboratoire de biologie médicale BIOFUTUR depuis le 29 février 2020 ;

Considérant le contrat de remplacement en exercice libéral conclu entre la société BIOFUTUR et Monsieur Pascal ANDRON, pour une durée de sept mois du 1^{er} juillet 2019 au 31 janvier 2020 inclus ;

Considérant les statuts de la SELAS BIOFUTUR mis à jour au 5 mars 2020, modifiés conformément aux décisions unanimes des associés en date du 5 mars 2020 ;

Considérant la nouvelle répartition du capital social à l'issue de l'opération de cession et la liste actualisée des biologistes médicaux exerçant au sein de la SELAS BIOFUTUR ;

ARRETE

Article 1 - Le laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOFUTUR », dirigée par Monsieur Christophe CROUZIER son Président, sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 001 608 9, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-147 sur les **trente-et-un sites** listés ci-dessous :

1- L'ISLE-ADAM, site principal et siège social
1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 609 7

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2- CONFLANS-SAINTE-HONORINE

26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 079 8

3- CHANTELOUP-LES-VIGNES

25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 080 6

4- GARGENVILLE

2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 081 4

5- LES MUREAUX

Avenue de la République – Centre Commercial des Boujimonsts à LES MUREAUX (78130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

NN° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 082 2

6- GOUSSAINVILLE

2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 610 5

7- DOMONT

8, avenue Glandaz à DOMONT (95330)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 611 3 4/9

8- HOUILLES

5bis, avenue Carnot à HOUILLES (78800)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 083 0

9- MAISONS-LAFFITTE

7, rue d'Achères à MAISONS-LAFFITTE (78600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 084 8

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



10- VILLIERS-LE-BEL
107, avenue Pierre Sépard à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 612 1

11- L'ISLE-ADAM
5, avenue de Paris à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 628 7

12- ARNOUVILLE-LES-GONESSE
8bis, rue Pierre Sépard à ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 629 5

13- CONFLANS-SAINT-HONORINE
204, avenue du Maréchal Foch et 18/20 Place de la Liberté et rue Désiré Clément à
CONFLANS-SAINT-HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 133 3

14- SOISY-SOUS-MONTMORENCY
13, avenue du Général de Gaulle à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 630 3

15- SAINT-GRATIEN
1, boulevard du Maréchal Foch à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 631 1

16- PLAISIR
8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 134 1 5/9

17- LES-CLAYES-SOUS-BOIS
Le Jardin d'Arcy - 10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 136 6

18- SAINT-OUEN-L'AUMONE

2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 632 9

19- OSNY

Clinique Sainte-Marie - 1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie (examens directs), sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 633 7

20- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

15, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 137 4

21- GARGES-LES-GONESSE

Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 635 2

22- MEULAN

19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 138 2

23- VERNOUILLET

7bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 139 0

24- EPONE

15, avenue de la Gare à EPONE (78680)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 140 8

25- TRIEL-SUR-SEINE

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



14, rue du Moulin à TRIEL-SUR-SEINE (78510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 141 6

26- PONTOISE
4, rue Carnot à PONTOISE (95300)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 636 0

27- OSNY
49, rue Aristide Briand à OSNY (95520)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 637 8

28- TAVERNY
188, avenue de Paris à TAVERNY (95150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 136 9

29- MARLY-LA-VILLE
137bis, avenue Henri Barbusse à MARLY-LA-VILLE (95670)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 319 0

30- SARCELLES
2, rue Carnot à SARCELLES (95200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 634 5

31- ELANCOURT
4bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8

Les **trente-huit** biologistes médicaux sont les suivants :

1. Monsieur ADNIN Frédéric, médecin, biologiste médical, associé
2. Monsieur ALLOUCHE Michael, médecin, biologiste médical, associé
3. Monsieur ANDIVA Shakir-Pierre, pharmacien, biologiste médical, associé
4. Monsieur ARDITTI Marc, médecin, biologiste médical, associé

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr

5. Monsieur ASSAQA Abdelhamid, médecin, biologiste médical, associé
6. Monsieur AURIOL ROY BRY William, pharmacien, biologiste médical, associé
7. Madame BELAYACHI Yamina, médecin, biologiste médical, associée
8. Madame CIAKO NGANCHUI Sydonie, pharmacien, biologiste médical, associée
9. Monsieur COCCO Sylvain, pharmacien, biologiste médical, associé
10. Monsieur CROUZIER Christophe, pharmacien, biologiste médical **co-responsable**, associé
11. Madame DESCHAMPS Catherine, pharmacien, biologiste médical, associée
12. Monsieur DESSAUX Eric, pharmacien, biologiste médical, associé
13. Monsieur ESPOSITO Gaëtano, pharmacien, biologiste médical, associé
14. Monsieur GOURION Louis, pharmacien, biologiste médical, associé
15. Madame GUERIN Anne-Sophie, pharmacien, biologiste médical, associée
16. Monsieur HARREWYN Laurent, pharmacien, biologiste médical, associé
17. Madame HENRY Stéphane, pharmacien, biologiste médical **co-responsable**, associée
18. Monsieur LASRY Moïse, pharmacien, biologiste médical, associé
19. Monsieur LOUSSERT Laurent, pharmacien, biologiste médical, associé
20. Madame MARCK Pascale, médecin, biologiste médical, associée
21. Monsieur NALPAS Jérôme, pharmacien, biologiste médical, associé
22. Madame PASQUALI Patricia, pharmacien, biologiste médical, associée
23. Monsieur PIQUART François, pharmacien, biologiste médical, associé
24. Monsieur RAVENEAU Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
25. Madame RODRIGUEZ MATHIEU Patricia, médecin, biologiste médical, associée
26. Madame SANTOS Léna, pharmacien, biologiste médical, associée
27. Monsieur SETBON Pierre Guy, médecin, biologiste médical, associé
28. Madame TCHIMICHKIAN Marina, médecin, biologiste médical, associée
29. Monsieur TOUZET Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
30. Monsieur TRAN MINH Olivier, pharmacien, biologiste médical, associé
31. Monsieur VAUZELLE Pascal, pharmacien, biologiste médical, associé
32. Monsieur VILLIAMIER Franck, pharmacien, biologiste médical, associé

- 33 Madame Yasmin ALIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- 34 Madame Marie-Christine BORTOLI, pharmacien, biologiste médical,
- 35 Madame Marie-Pascale BRIDEL, pharmacien, biologiste médical,
- 36 Madame Marie-Hélène GASSINO, médecin, biologiste médical,
- 37 Monsieur Yves LEMAIRE, pharmacien, biologiste médical,
- 38 Madame Carole VENTURA-BRANCHE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIOFUTUR » est la suivante :

Associés	Actions A	Actions B	Total	Capital social en %	Droits de vote en %
ADNIN Frédéric	80 269	-	80 269	3,8856%	3,8856%
ALLOUCHE Michael	14 545	-	14 545	0,7041%	0,7041%

ANDIVA Shakir-Pierre	75 635	-	75 635	3,6613%	3,6613%
ARDITTI Marc	80 220	-	80 220	3,8832%	3,8832%
ASSAQA Abdelhamid	18 554	-	18 554	0,8982%	0,8982%
AURIOL ROY BRY William	7	-	7	0,0003%	0,0003%
BELAYACHI Yamina	7	-	7	0,0003%	0,0003%
CIAKO NGANCHUI Sydonie	10 928	-	10 928	0,5290%	0,5290%
COCCO Sylvain	87 339	-	87 339	4,2279%	4,2279%
CROUZIER Christophe	78 767	-	78 767	3,8129%	3,8129%
DESCHAMPS Catherine	78 718	-	78 718	3,8105%	3,8105%
DESSAUX Eric	80 312	-	80 312	3,8877%	3,8877%
ESPOSITO Gaëtano	7	-	7	0,0003%	0,0003%
GOURION Louis	55 035	-	55 035	2,6641%	2,6641%
GUERIN Anne-Sophie	11 640	-	11 640	0,5635%	0,5635%
HARREWYN Laurent	89 033	-	89 033	4,3099%	4,3099%
HENRY Stéphane	40 621	-	40 621	1,9664%	1,9664%
LASRY Moïse	59 346	-	59 346	2,8728%	2,8728%
LOUSSERT Laurent	63 985	-	63 985	3,0973%	3,0973%

MARCK Pascale	50 881	-	50 881	2,4630%	2,4630%
NALPAS Jérôme	88 025	-	88 025	4,2611%	4,2611%
PASQUALI Patricia	58 294	-	58 294	2,8219%	2,8219%
PIQUART François	82 641	-	82 641	4,0004%	4,0004%
RAVENEAU Jacques	63 782	-	63 782	3,0875%	3,0875%
RODRIGUEZ MATHIEU Patricia	7	-	7	0,0003%	0,0003%
SANTOS Léna	42 784	-	42 784	2,0711%	2,0711%
SETBON Pierre Guy	63 148	-	63 148	3,0568%	3,0568%
TCHIMICHKIAN Marina	84 832	-	84 832	4,1065%	4,1065%
TOUZET Jacques	30 601	-	30 601	1,4813%	1,4813%
TRAN MINH Olivier	7	-	7	0,0003%	0,0003%
VAUZELLE Pascal	7	-	7	0,0003%	0,0003%
VILLIAMIER Franck	59 373	-	59 373	2,8741%	2,8741%
S/total – Associés professionnels exerçant	1 549 350	-	1 549 350	75%	75%
Financière Laennec	-	516 450	516 450	25%	25%



S/total – Associés non- exerçant	-	516 450	516 450	25%	25%
TOTAL	1 549 350	516 450	2 065 800	100%	100%

Article 2 - L'arrêté 071/ARSIDF/LBM/2019 du 3 octobre 2019 modifié par l'arrêté n°098/ARSIDF/LBM/2019 du 17 octobre 2019, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » sis 1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 - Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 - La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 juillet 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-
France, et par délégation

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT